

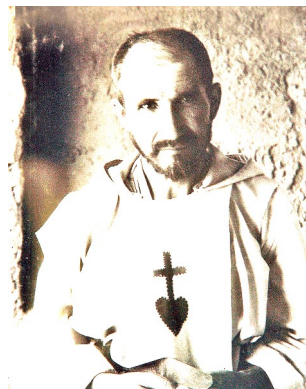
*À l'occasion de la canonisation de Marie Rivier et de Charles de Foucauld
le 15 mai 2022 à Rome
la paroisse Sainte Croix du Rhône organise un Pèlerinage paroissial*

Sur les pas de sainte Marie Rivier et de saint Charles de Foucauld



*Mercredi 22
jeudi 23 juin 2022*

Date limite d'inscription : 1er juin 2022



Départ : mercredi 22 à 8h00 place du cimetière de Champagne
Retour : jeudi 23 vers 18h30, place du cimetière de Champagne
Voyage avec les cars Faure

Prix : 130 €

Supplément single 20€ (nombre limité, contacter le père Christian 06 01 71 53 44)

Programme :

Mercredi 22 juin : Sainte Marie Rivier

- ✦ *Notre Dame de Bonsecours, Lablachère*
 - ✦ *Montpezat sous Bauzon : lieu de naissance de Marie*
 - ✦ *Thueyts : première école fondée par Marie*
- (ces 3 lieux sont tenus par les Soeurs de la Présentation de Marie)*

*Dîner et nuit à la maison diocésaine de Viviers, Hostellerie
Charles de Foucauld. Soirée libre*

Jeudi 23 juin : Saint Charles de Foucauld

- ✦ *Matinée à Viviers*
 - *Présentation de Charles de Foucauld*
 - *Messe à la chapelle du séminaire où Charles a été ordonné prêtre*
 - *Visite de Viviers et de la cathédrale*
- ✦ *Déjeuner à la maison diocésaine*
- ✦ *Notre Dame de Fresneau à Marsanne (26)*

**Apporter le pique-nique pour le mercredi que nous partagerons.
Apporter serviettes de toilette et savon.**

Bulletin d'inscription pour le pèlerinage des 22 et 23 juin 2022

Nom prénom

Nom prénom

Adresse Tel.

Mail Ci-joint un chèque de€ libellé à l'ordre de :

"Paroisse Ste Croix du Rhône" et à envoyer à : 458, rue Lamartine 07340 Champagne.

"Le pèlerinage en Ardèche sur les pas du père Charles de Foucauld et de mère Marie Rivier est co-organisé par la paroisse Sainte Croix du Rhône et la direction des pèlerinages du diocèse de Viviers BP1 07220 Viviers immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM007110009, Garantie financière : ATRADIUS 159 rue Anatole France cs50118 92596 Levallois-Perret, Assurance responsabilité civile professionnelle : MSC 277 rue st Jacques 75256 Paris cedex 05

L'organisation du pèlerinage est faite suivant les modalités légales et réglementaires applicables et notamment les articles 14 et 24 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994. La direction des Pèlerinages délègue l'organisation de ce pèlerinage au curé de la paroisse Sainte Croix du Rhône.